

# QUELLE SERA L'INDEMNITE VERSEE EN CAS DE PERTE D'EMPLOI INVOLONTAIRE SELON LA CLASSE ET LE REGIME ?

Les indemnités journalières sont versées mensuellement à terme échu à compter du 31<sup>e</sup> jour de chômage continu.

Elles sont versées au maximum pendant la durée correspondant à l'option choisie : 12, 18 ou 24 mois.

**Indemnité annuelle maximum  
REGIME COMPLET  
« base + complémentaire »**

Ces tableaux indiquent le montant annuel de l'indemnité selon la classe du « **REGIME DE BASE** » ou celles du « **REGIME COMPLET : base + complémentaire** »

**Indemnité annuelle  
REGIME DE BASE SEUL**

Classe	Montant
1	18 840 €
2	37 680 €
3	56 520 €
4	75 360 €
5	94 200 €
6	113 040 €

Classe	Montant
1	- 18 840 €
	A 23 550 €
	B 28 260 €
2	- 37 680 €
	A 42 390 €
	B 47 100 €
	C 51 810 €
	D 56 520 €
	E 61 230 €
3	B 65 940 €
	C 70 650 €
	D 75 360 €
	E 80 070 €
	F 84 780 €
	G 89 490 €
	H 94 200 €
4	E 98 910 €
	F 103 620 €
	G 108 330 €
	H 113 040 €
5	H 131 880 €
	H 150 720 €

Document non contractuel. Réf: GSCMIKGBAR2025 (01-2025)

## GARANTIE SOCIALE DES CHEFS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE



### Barème 2025

#### 1) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME DE BASE SEUL :

**1** POUR UNE GARANTIE ADAPTEE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2024 :

de	à	Classe
23 550 €	47 099 €	1
47 100 €	94 199 €	2
94 200 €	141 299 €	3
141 300 €	188 399 €	4
188 400 €	235 499 €	5
à partir de	235 500 €	6

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2024 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. Dans ce cas, une mise à jour n'est pas nécessaire.

**Si ce chiffre lu est inférieur** à la classe actuellement souscrite : une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu à assurer. Une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

**Si le chiffre lu est supérieur** à la classe actuellement souscrite :

- soit vous souhaitez adapter votre couverture au niveau de votre revenu, déclarez votre revenu 2024 et indiquez la classe à souscrire.
- soit vous souhaitez volontairement maintenir le niveau de garantie sous-évalué malgré un revenu 2024 supérieur : pas de mise à jour nécessaire. Attention, en cas de prestations, conformément aux dispositions générales, le calcul reposera sur une assiette inférieure à votre revenu réel.

**2** Cotisation annuelle 2025 selon l'option de durée choisie

Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	1 078 €	1 617 €	2 426 €
2	2 156 €	3 234 €	4 852 €
3	3 234 €	4 852 €	7 277 €
4	4 312 €	6 469 €	9 703 €
5	5 391 €	8 086 €	12 129 €
6	6 469 €	9 703 €	14 555 €

*Cotisation appelée à 75% du taux conventionnel. Taxe sur les conventions d'assurance comprise, hors frais de fractionnement éventuels.*

**3** Pour mettre à jour votre garantie du régime de base (ou souscrire le régime complémentaire, cf. pages suivantes) : suivez les instructions indiquées dans l'e-mail ou le courrier adressé courant février 2025.

Vos interlocuteurs :



**SERVICES GSC**  
3, place Marcel Paul  
92024 NANTERRE  
Tél : 01 70 96 75 00  
e-mail : gscaffiliations@gan.fr

## II) VOUS AVEZ SOUSCRIT LE REGIME COMPLET : base + complémentaire

Pour être dans une couverture optimale en fonction du revenu, la classe à souscrire est exprimée par un chiffre de 1 à 6 pour le Régime de base, et une lettre de A à H pour le Régime complémentaire.

1

POUR UN REGIME DE BASE ADAPTE, IDENTIFIEZ LA CLASSE CORRESPONDANT A VOTRE REVENU NET FISCAL PROFESSIONNEL 2024

	Classe
de 23 550 € à 33 642 €	1
de 33 643 € à 40 371 €	
de 40 372 € à 47 099 €	
de 47 100 € à 60 557 €	2
de 60 558 € à 67 285 €	
de 67 286 € à 74 014 €	
de 74 015 € à 80 742 €	3
de 80 743 € à 87 471 €	
de 87 472 € à 94 199 €	
de 94 200 € à 100 928 €	4
de 100 929 € à 107 657 €	
de 107 658 € à 114 385 €	
de 114 386 € à 121 114 €	5
de 121 115 € à 127 842 €	
de 127 843 € à 134 571 €	
de 134 572 € à 141 299 €	6
de 141 300 € à 148 028 €	
de 148 029 € à 154 757 €	
de 154 758 € à 161 485 €	
de 161 486 € à 188 399 €	
de 188 400 € à 235 499 €	
à partir de 235 500 €	

2

Le chiffre lu dans le tableau au regard de votre revenu 2024 doit correspondre à la garantie actuellement souscrite. S'il est différent, une mise à jour est nécessaire en déclarant le revenu.

3

CLASSE POUR UNE COUVERTURE MAXIMALE EN REGIME COMPLEMENTAIRE

	Classe	Classe
de 23 550 € à 33 642 €	1	-
de 33 643 € à 40 371 €		A
de 40 372 € à 47 099 €		B
de 47 100 € à 60 557 €	2	-
de 60 558 € à 67 285 €		A
de 67 286 € à 74 014 €		B
de 74 015 € à 80 742 €	C	
de 80 743 € à 87 471 €	D	
de 87 472 € à 94 199 €	E	
de 94 200 € à 100 928 €	3	B
de 100 929 € à 107 657 €		C
de 107 658 € à 114 385 €		D
de 114 386 € à 121 114 €	E	
de 121 115 € à 127 842 €	F	
de 127 843 € à 134 571 €	G	
de 134 572 € à 141 299 €	H	
de 141 300 € à 148 028 €	4	E
de 148 029 € à 154 757 €		F
de 154 758 € à 161 485 €		G
de 161 486 € à 188 399 €	H	
de 188 400 € à 235 499 €	5	H
à partir de 235 500 €	6	H

(-) pas de garantie complémentaire

4

Si la lettre lue dans le tableau au regard du revenu 2024 est inférieure à la classe actuellement souscrite, adaptez votre garantie complémentaire à la baisse : une surévaluation de votre cotisation est inutile car les prestations seront limitées en tenant compte du revenu réel.

Si la lettre lue dans le tableau est supérieure à celle actuellement souscrite : vous pouvez, si vous le souhaitez, adapter votre garantie complémentaire en correspondance au niveau de votre revenu.

5

LECTURE DIRECTE DE LA COTISATION MAXIMALE ANNUELLE 2025 REGIME DE BASE + COMPLEMENTAIRE SELON L'OPTION DE DUREE CHOISIE

Classe	Classe	12 mois	18 mois	24 mois
1	-	1 078 €	1 617 €	2 426 €
	A	1 415 €	2 146 €	3 186 €
	B	1 752 €	2 676 €	3 947 €
2	-	2 156 €	3 234 €	4 852 €
	A	2 493 €	3 763 €	5 612 €
	B	2 830 €	4 293 €	6 373 €
3	C	3 167 €	4 822 €	7 133 €
	D	3 504 €	5 352 €	7 894 €
	E	3 841 €	5 881 €	8 654 €
4	B	3 908 €	5 911 €	8 798 €
	C	4 245 €	6 440 €	9 558 €
	D	4 582 €	6 970 €	10 319 €
5	E	4 919 €	7 499 €	11 079 €
	F	5 255 €	8 029 €	11 840 €
	G	5 592 €	8 558 €	12 600 €
6	H	5 929 €	9 087 €	13 361 €
	E	5 997 €	9 116 €	13 505 €
	F	6 333 €	9 646 €	14 266 €
6	G	6 670 €	10 175 €	15 026 €
	H	7 007 €	10 704 €	15 787 €
	H	8 086 €	12 321 €	18 213 €
6	H	9 164 €	13 938 €	20 639 €

Cotisation appelée à 75%. Taxe sur les conventions d'assurance comprise. Hors frais de fractionnement éventuels.

6

Pour mettre à jour le régime de base ou modifier le régime complémentaire : suivez les instructions indiquées dans l'e-mail ou le courrier adressé courant février 2025.